ACTUALIT�

D�MOCRATIE

Jeudi 16 mai 2024

Rejoignez la R�serve Citoyenne de la Ville !

Envie de vous impliquer dans votre commune et de donner de votre temps pour une cause qui vous tient à c?ur ? Int�grez la R�serve Citoyenne ! Son objectif ? ?uvrer pour le lien interg�n�rationnel, l'organisation d'�v�nements marquants et le soutien aux plus fragiles. D�couvrez tout ce qu'il faut savoir pour candidater.



De quoi s'agit-il ?

La R�serve Citoyenne permet à ceux qui le souhaitent de s?investir pour le bien-être de leurs concitoyens et de participer à des missions locales solidaires, environnementales, sportives, culturelles, interg�n�rationnelles?
Les missions sont vari�es et consistent, par exemple, à assurer :

- le soutien et l?assistance à la population (plan canicule, plan neige?),
- des services rendus aux personnes vuln�rables (courses, aide informatique...),
- les collectes ou distributions pour r�duire les in�galit�s (v�tements, livres, jouets...),
- la protection de l?environnement : op�rations Ville Propre...
- et toute autre mission venant prolonger l?action du service public !

Qui peut candidater ?

Toute personne majeure r&#65533;sidant sur la commune ou y exer&#65533;ant une activit&#65533; professionnelle r&#65533;guli&#65533;re souhaitant s?investir sur des missions d? entraide. Ne pas avoir de condamnation inscrite au bulletin n&#65533;3 du casier judiciaire.

Comment s'inscrire ?

Compl&#65533;tez le dossier de candidature en ligne ici.

Il faut savoir que :

- chaque candidature est &#65533;tudi&#65533;e par un jury
- L'engagement, sur la base du volontariat, est de deux ans, renouvelable

Consultez le r&#65533;glement interieur ici.

Questions / r&#65533;ponses

Faut-il avoir des comp&#65533;tences particuli&#65533;res ?

Non, seulement avoir l?envie d?aider. Aucune expertise sp&#65533;cifique n?est requise, car il ne s?agit en aucun cas de se substituer au personnel municipal. Toutefois, dans le cadre de la proc&#65533;dure de candidature, un entretien individuel permet d?identifier les comp&#65533;tences et int&#65533;r&#65533;ts du r&#65533;serviste.

Les missions sont-elles r&#65533;mun&#65533;r&#65533;es ?

Comme tout engagement b&#65533;n&#65533;vole, ce volontariat se fait sans contrepartie financi&#65533;re. Cependant, les r&#65533;servistes citoyens b&#65533;n&#65533;ficieront du statut juridique de &#65533; collaborateur occasionnel du service public &#65533; leur permettant d?&#65533;tre couverts par l?assurance responsabilit&#65533; civile de la commune. Ils pourront &#65533;galement b&#65533;n&#65533;ficier de formations, comme celle des premiers secours par exemple.

A quelle fr&#65533;quence intervient le volontaire ?

Tout d&#65533;pend de l?action &#65533; mener. S?il s?agit d?une situation d?urgence de type grand froid, neige, plan canicule... les volontaires seront sollicit&#65533;s dans de brefs d&#65533;lais. S?il s?agit d?&#65533;tre mobilis&#65533;s pour un &#65533;v&#65533;nement, ils seront pr&#65533;venus bien en amont.

Comment identifier la R&#65533;serve Citoyenne ?

Tous les volontaires seront identifi&#65533;s par des &#65533;quipements logot&#65533;s R&#65533;serve Citoyenne de V&#65533;lizy-Villacoublay. La liste des b&#65533;n&#65533;voles sera consultable sur le site de la ville.